



CS_12.11.2025_26 bis – Finances-DM N°02

PETR PAYS DE PLOËRMEL – CŒUR DE BRETAGNE

COMITÉ SYNDICAL du 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze novembre à 18h30, le Comité syndical dûment convoqué le trente octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Campénéac sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente du PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.

Étaient présents :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Gaëlle STRICOT, Christelle MARCY, Didier HURTEBIZE, Alain DE CHABANNES, Sylvie HOURMAND et Tony GUYOT.

Ploërmel Communauté : Ronan COIGNARD, Marie-Noëlle AMIOT, Maryannick LE DEVEHAT, Hania RENAUDIE.

Membres du Comité absents ou excusés :

De l'Oust à Brocéliande Communauté : Pierrick LELIEVRE, Marie-Hélène HERRY, Sylvie CHEDALEUX, Gwen GUILLERME.

Ploërmel Communauté : Yves CHASLES, Pierre-Jean JARNO, Kévin ARGENTIN, Michel GORTAIS, Jean-Charles SENTIER.

Personnes associées présentes : Michel BESSONNEAU

Secrétaire de séance : Ronan COIGNARD

OBJET : – FINANCES – Décision modificative n°02 – Annule et remplace

Madame la Présidente informe que lors du vote du budget supplémentaire, les subventions de l'ARS prévues dans le cadre des semaines de la santé ont été inscrites comme opérations sous mandats pour un montant de 3 760 €, cette somme est inférieure à celle initialement prévue. Afin de compenser cette différence, le PETR s'engage à prendre en charge la somme de 1 930 €.

Il est proposé de voter la décision modificative suivante :





Dépenses Fonct.		Recettes Fonct.		Dépenses Invest.		Recettes Invest.	
Article	Somme	Article	Somme	Article	Somme	Article	Somme
O23 Virement de la section de fonct.	+1 930					O21 Virement à la section d'Invest.	+1 930
6182 Vers. Organisme formation	-1930			458130 Opération ss mandat ASB	+400,00		
				458131 opération ss mandat DOBC	+1 280,00		
				458132 opération ss mandat CS	+250,00		
TOTAUX	0				+1 930		+1 930

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Ploërmel

- Cœur de Bretagne, à l'unanimité :

- **ADOPTE la décision modificative telle que présentée ci-dessus,**
- **AUTORISE la Présidente à signer les documents se rapportant à cette décision.**

Pour extrait conforme, le 12 novembre 2025

La Présidente,

Gaëlle STRICOT